



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 24 mars 2025

Monsieur le Président du CCAS de la ville de Nice

**Objet : Préavis de grève, de 0h à 24h, le lundi 31 mars 2025 pour les agents du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) du CCAS de la ville de Nice.**

Monsieur le Président du CCAS de la ville de Nice,

Le 18 avril 2024, nous avons rencontré la direction générale du CCAS pour dénoncer les différentes problématiques que rencontrait l'équipe du CHRS « Insertion Hors les Murs ».

A cette occasion, les membres de la direction générale ont été alertés, notamment, sur les conditions de travail dégradées, la perte du sens du travail, le manque d'effectif et les problèmes organisationnels du service. Or, depuis de nombreux mois la situation ne fait que se détériorer.

Aujourd'hui, c'est l'intégralité des équipes des trois sites du CHRS, Insertion Hors les Murs, Renouv'elles et Maison du Cœur qui sont en extrême souffrance. En plus du manque d'effectif récurrent depuis de nombreuses années, le manque de communication et de coordination ne fait que détériorer le climat de travail.

Malgré les résultats positifs de l'évaluation externe, les agents subissent des décisions en matière de RH ne leur permettant plus de répondre à leurs missions premières.

La perte de sens du travail, déjà mentionnée lors de la rencontre du 18 avril 2024, s'est accentuée. Les changements permanents d'organisations ne leur permettent plus d'apporter le soutien et l'accompagnement nécessaires aux publics accueillis. Cela les met en difficulté, et par conséquent les personnes accompagnées sur site.

Alors que les agents devraient garantir le bon fonctionnement du service et répondre à la finalité d'un CHRS, ils considèrent ne faire que du gardiennage de structure.

Aussi, notre syndicat a organisé une Réunion d'Information Syndicale le 20 mars dernier. A son issue, les personnels ont voté la grève à l'unanimité. Ils sont déterminés à obtenir de bonnes conditions de travail, mais également à maintenir un service public de qualité pour la prise en charge des bénéficiaires.

Les agents et notre organisation syndicale exigent :

- La mise en place d'actions concrètes dans le traitement et la prévention des risques psycho-sociaux ;
- Le remplacement systématique des agents absents ;
- La clarification de l'organisation du travail en concertation et en accord avec les agents de terrain ;
- Une réelle coordination des trois sites et un travail en commun avec les services supports ;
- La prise en compte des axes d'amélioration préconisés dans le cadre de l'évaluation externe ;

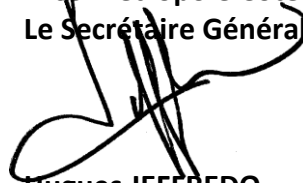
- La communication de l'état budgétaire complet du CHRS pour les trois dernières années et le prévisionnel 2025 ;
- Une réelle réflexion avec les agents sur le projet de service du CHRS et son avenir ;
- L'attribution du CTI pour l'ensemble des agents du CHRS.

Aussi, le syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur dépose un préavis de grève pour la journée du lundi 31 mars 2025, de 0h à 24h, pour les agents du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du CCAS de la ville de Nice.

Nous restons disponibles pour toute ouverture de négociations sur les revendications portées par les agents.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**PO/ Le Syndicat CGT  
Nice Métropole Côte d'Azur  
Le Secrétaire Général**



**Hugues JEFFREDO**